

COMMUNE DE COGGIA

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Henri PINNA, Notaire à AJACCIO, le 27 janvier 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Joseph Antoine ANGELI, demeurant à ASNIERES.
Né à AJACCIO le 12 octobre 1963 ;

Madame Catherine ANGELI, demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 7 mai 1961 ;

Mademoiselle Marie Dominique ANGELI, demeurant à COGGIA.
Née à AJACCIO le 29 mars 1965 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leur auteur, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A COGGIA (Corse du Sud)

Dans un ensemble immobilier, cadastré section E lieudit Fontanese N°730 pour 46 a 90 ca.

Les lots de copropriété numéros :

- 42, soit un local à usage de garage situé au rez-de-chaussée d'une surface de 15m2 environ ;
- 43, soit un local à usage de garage commercial situé derrière l'immeuble, côté NORD d'une surface de 3m2 environ ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Henri PINNA